Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 01/2020

Comptes 2019

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et Finances, composée de Madame Michèle Rüfenacht, de Messieurs Frédéric Oulevey Président, Valentin Piaget, Amaury Annen, Pascal Capon et Lionel Moret, suppléant, s'est réunie les 25 et 30 mai, les 2 et 8 juin au Foyer de la Salle Polyvalente et à la salle de municipalité en présence de M. Alain Domenig, Syndic, et pour le 25 mai de Mme Anne-Marie Christen, boursière, pour statuer sur le préavis municipal no 01/2020 - Comptes 2019. Le 2 juin, Madame Céline Etoupe et Monsieur Frédéric Rohrbach, municipaux, sont venus présenter les chiffres de leur dicastère.

La commission ne va pas répéter ce qui figure dans le préavis. Ce rapport donne des compléments.

Point 1 : Administration Générale

Point 130.3185: Honoraires et prestations de service:

Ce montant important se justifie par la progression plus rapide du dossier du PGA.

Point 140.3520.001: Région de Nyon - DISREN:

Ces montants représentent les soldes de participation pour 2017 et 2018 ainsi qu'une participation pour 2019.

Point 180.3520.001 : Programme régional des transports publics :

Ce montant correspond à la dernière facture pour le programme d'amélioration de l'offre des lignes de bus dans le district.

Point 2: Finances

Les impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers) sont inférieurs au budget 2019.

Point 3: Domaines et Bâtiments

Point 350.3141.006 : Entretien des bâtiments - Fort :

Des travaux ont été nécessaires pour réparer un écroulement partiel de la construction et un escalier d'accès extérieur a été réalisé. Il est à noter que le Ski Club a assumé la charge des travaux, la commune a uniquement payé le matériel.

Point

351.3140.001 : Entretien de la maison de commune :

le système de fermeture électronique n'a pas encore été choisi et installé, ce qui explique l'économie par rapport au budget.

Point 352.4650.001: Auberge communale - Participation de tiers:

Le montant représente la récupération des charges de chauffage facturées en trop à la commune par le CAD. Désormais le CAD facture les charges directement aux locataires.

Point 357.4270.001 Location collège – UAPE – Cantine :

L'AISE a changé son mode de rétribution en cours d'année, ce qui explique l'écart avec le budget.

Point 4: Travaux

Point 450 : Ordures ménagères :

On notera que cette année, les coûts des déchets encombrants sont au niveau des coûts pour les ordures ménagères. Il conviendra de rester vigilant sur le fait que des ordures ordinaires ne devraient pas être déposées dans la benne des objets encombrants.